



# PUYDUFOU®

## 4 JOURS ET 3 NUITS



### PROGRAMME

#### JOUR 1 JEUDI 02/06/2011.

..h.. début de matinée départ de votre ville.

Déjeuner libre pris en cours de route

..h.. fin d'après midi arrivée à l'hôtel.

HOTEL ST JAMES  
PARC VENDEES SUD LOIRE 1  
RUE DU FLECHET  
85600 BOUFFERE

Installation des participants dans les chambres de l' hôtel\*\*.

*L'hôtel dispose des chambres non-fumeur, climatisées, calmes, insonorisées et offre tout le confort et les équipements nécessaires à la réussite de votre séjour. Toutes les chambres sont décorées avec goût. Elles sont neuves, spacieuses et agréables. Le client doit vivre et se sentir comme dans une seconde maison.*

Dîner au restaurant de l'hôtel.

Nuit à l'hôtel.

#### JOUR 2 VENDREDI 03/06/2011.

Petit déjeuner à l'hôtel.

9h00-9h15 Départ de l'Hôtel pour le Parc du Puy du Fou (compter 45mn de trajet)

Journée sur le GRAND PARC DU PUY DU FOU

**Le conducteur reste en repos durant toute la journée.**

*A partir de 10h00, découvrez Le Grand Parc du Puy du Fou : Plus qu'un parc, une expérience unique au monde !*

*Niché au cœur d'une forêt centenaire, le Puy du Fou est un lieu unique pour vivre un séjour inoubliable en famille ou entre amis. Spectacles grandioses, nature généreuse et hôtels insolites vous propulsent à travers les siècles pour une expérience que vous n'oublierez jamais.*

*Quittez le XXIème siècle et en route pour l'aventure !*

**Déjeuner animé aux RELAIS DE POSTE (compris).**

**Nouveauté 2011 : « Le Signe du Triomphe »** :En l'an 300, une dizaine de prisonniers gaulois sont condamnés à remporter les Jeux du Cirque pour sauver leurs vies. Dans les tribunes survoltées de Stadium Gallo-Romain, l'apparition du cruel gouverneur romain assombrit le ciel et un gigantesque velum de toile rouge se referme lentement sur les spectateurs. Les Jeux du Cirque peuvent commencer ! Rome va-t-elle trembler devant le signe du Triomphe ?

**Dîner sur le Parc (compris).**

*A la tombée de la nuit, le parc propose à ses visiteurs un spectacle nocturne unique. Les visiteurs du Grand Parc, pourront ainsi prolonger leur voyage dans le temps jusqu'à la tombée de la nuit pour découvrir avec émerveillement le spectacle nocturne : « Les Orgues de Feu » (30 mn de spectacle). Dans un univers fantasmagorique et poétique, la nuit entraîne les spectateurs dans l'histoire d'un amour absolu entre*

*deux êtres fantastiques, un pianiste au regard de cristal et une muse violoniste. Portées par Mozart, Litz, Delerue, Bach ou Bizet, dans un décor vespéral, muses et fées surgissent du fond du lac.*

**23h00-23h30 Départ du Parc.**

Vers 23h45-00h15 arrivée à l'hôtel.

Nuit à l'hôtel.

#### JOUR 3 SAMEDI 04/06/2011.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Vers 9h30 départ de l'Hôtel pour le Parc du Puy du Fou (compter 45mn de trajet)

Journée sur le GRAND PARC DU PUY DU FOU

**Le conducteur reste en repos durant toute la journée.**

**Déjeuner sur le parc au restaurant LE BISTROT (compris)**

**Dîner animé au Puy du Fou (compris).**

**A la tombée de la nuit, La Cinéscénie® : le plus grand spectacle de nuit au monde ! (installation dans les tribunes pour 21h30)** Près de 10 millions de spectateurs, une scène de 23 hectares, 1200 acteurs, 8000 costumes, 1h40 de grand spectacle ... le plus grand spectacle de nuit au monde est devenu un mythe immanquable.

Vers 01h00 Départ du Parc du Puy du Fou

Arrivée vers 01h45-2h00 à l'Hôtel.

Nuit à l'hôtel.

#### JOUR 4 DIMANCHE 05/06/2011.

**Le conducteur reste en repos durant toute la matinée.**

Petit déjeuner et déjeuner à l'hôtel.

13h00 départ de l'Hôtel.

Retour sur votre ville.

Dîner libre en cours de route (sur aire d'autoroute).

..h.. arrivée en fin de soirée sur votre ville.

Dépose du groupe et fin de service.

**L'ordre des visites peut être modifié pour des raisons techniques.**

*Les horaires prévus dans ce programme sont toujours formulés sous la plus expresse réserve du respect impératif et premier des règles en matière de coordination de transports. Si, à cause d'un événement imprévu, les horaires se trouvent décalés, les prévisions du programme peuvent être bouleversées et modifiées pour respecter la réglementation en matière de coordination des transports lorsque cela le nécessite et l'exige.*

Transports MAURY. 16 allée du Château. 81260 Brassac.

Tél : 0033.(0)5.63.74.01.62. Fax : 0033.(0)5.63.74.58.90.

[contact@transports-maury.com](mailto:contact@transports-maury.com) [www.transportsmaury.fr](http://www.transportsmaury.fr)

EURL au capital de : 7622.45 €. Siren 353 262 835 – Siret 353 262 835 00039 – APE : 4939A – R.C 90b 39 – R.M 810

N° d'habilitation : HA 081 95 0005. TVA intracommunautaire : FR 79 35 32 62 835.



**TRANSPORTS EN AUTOCARS**  
(Nationaux et internationaux).  
**ORGANISATION DE VOYAGES**  
**LOCATIONS DE VEHICULES**



**Prix par personne (TTC).**

**En chambre double. Hôtel \*\* (Hors parc)**

**Tarifs communiqués suite à votre demande.**

**Une Gratuité valable pour une personne à compter de 25 adultes payants.**

**Remises :**

Enfant de -12 ans partageant la chambre d'1 adulte : -.....€

Enfant de -12 ans partageant la chambre de 2 adultes : -.....€

**Est compris dans notre prix :**

Le Transport en autocar, 50 sièges inclinables (wc, sono, lecteur CD et DVD, climatisation, frigo-bar).

1 conducteur (dont l'amplitude de service ne peut excéder 12h00).

Les visites stipulées dans le programme (sans les options ou suppléments).

Les repas (sont exclus les déjeuners du J1 au J3 et le dîner du J4)

L'hébergement en hôtel, en chambre double.

Les boissons aux repas (eau en pichet, ¼ de litre de vin et 1 café par repas et par personne).

L'assurance rapatriement.

**Les suppléments :**

La chambre single : .....€ par personne pour le séjour.

Déjeuners J1 et dîner du J4 (en cours de route) :

- .....€/ Adulte/ repas et .....€/ Efant (5 à 13ans)/repas.

Coupon déjeuner J2 et J3 (pris sur le parc) :

- .....€ par enfant (-12ans) et par repas.

- .....€ par adulte et par repas.

*Ces coupons repas comprennent : Une salade+ 1 sandwich avec un grill +un dessert + une boisson*

**L'assurance annulation :**

1,5 % du montant du voyage (par personne) avec un minimum de perception de 7.00€/personne).

*Condition : Une liste nominative doit nous être communiquée 35 jours avant le départ. Passé ce délai la dite assurance ne pourra être souscrite.*

**Extrait des conditions particulières de vente :**

Transports MAURY. 16 allée du Château. 81260 Brassac.

Tél : 0033.(0)5.63.74.01.62. Fax : 0033.(0)5.63.74.58.90.

[contact@transports-maury.com](mailto:contact@transports-maury.com) [www.transportsmaury.fr](http://www.transportsmaury.fr)

EURL au capital de : 7622.45 €. Siren 353 262 835 – Siret 353 262 835 00039 – APE : 4939A – R.C 90b 39 – R.M 810

N° d'habilitation : HA 081 95 0005. TVA intracommunautaire : FR 79 35 32 62 835.



La E.U.R.L Transports Maury (16 allée du château – 81260 Brassac – Tél. 05.63.74.01.62 – Fax 05.63.74.58.90 – Siret 353 262 835 00021 – APE4939 B – R.C. 90 B 39 – R.M. 0572732 8 – Etablissement habilité de tourisme par arrêté préfectoral N° HA 081 950 005) avons souscrit auprès de la compagnie GAN, représentée par l'agence Caminade à Brassac un contrat d'assurance dont le n° de police est : 934 750132 garantissant sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 10 millions de francs et sa responsabilité civile du fait des risques d'exploitation à hauteur de 50 millions de francs.

Il est expressément précisé conformément aux dispositions de l'article 97 du décret n° 94-490, que les informations figurant sur la brochure peuvent faire l'objet de modifications. Dans ce cas celles-ci seront portées à la connaissance du client avant la conclusion du contrat.

#### 1) PRIX.

Les transports Maury se réservent le droit de réviser ces prix dans les limites légales définies à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 dans les cas suivants.

- Augmentation du coût du transport lié notamment au coût du carburant.
- Augmentation des taxes et redevances afférentes aux prestations offertes notamment les taxes d'aéroport, qui peuvent être augmentées sans préavis.
- Variation des taux de change des devises utilisées pour le calcul des prestations terrestres incluses dans le forfait.

Toute augmentation éventuelle doit être signifiée au client au moins 30 jours avant la date de départ (sauf pour les taxes d'aéroport). Si l'augmentation est supérieure à 10 %, les clients déjà inscrits pourront annuler leur voyage sans frais, à condition que cette annulation intervienne au moins 30 jours avant la date de départ. Au delà de ce délai, les conditions habituelles d'annulation seront appliquées. Nos prix sont calculés sur un nombre théorique de repas et de nuits définis dans chaque programme. La première ou la dernière journée peut se trouver écourtée en raison des horaires imposés par la compagnie aérienne, aucun remboursement ni indemnisation ne pourra avoir lieu. De même que pour le cas où le vol aurait lieu le soir et celui du retour le matin.

Les prix indiqués constituent un forfait incluant les prestations mentionnées dans le contrat pour une durée déterminée du jour d'arrivée à l'hôtel au jour de départ de l'hôtel. Selon le souhait du client, ces prix peuvent comprendre les assurances : annulation, assistance et rapatriement.

La pension complète comprend : le logement, le petit déjeuner, deux repas et les boissons (si mentionnées).

La demi-pension : le logement, le petit déjeuner et un repas avec boissons (si mentionnées).

Les prix d'hôtels sont indiqués par personne sur la base de deux personnes ou plus par chambre (selon descriptif).

Une chambre individuelle : l'occupation d'une chambre par une personne seule implique un supplément de prix.

Les prix indiqués ne comprennent pas les dépenses personnelles.

Les prix indiqués au moment de l'inscription ont été établis en fonction des conditions économiques et fiscales en vigueur à la date de l'établissement du devis.

#### 2) INSCRIPTION , ACOMPTE ET SOLDE :

toute réservation donne lieu à inscription définitive que si elle est accompagnée du versement de 30 % du séjour à titre d'acompte et de dédit. En cas d'inscription à moins d'un mois, le total doit être réglé. En cas d'annulation par l'organisateur, du fait du manque de participants, au plus tard 21 jours avant le départ prévu, le remboursement total des sommes versées est garanti et immédiat.

LE SOLDE : le versement du solde doit se faire au plus tard 30 jours avant la date de début de séjour, spontanément, et sans que ce solde ait été réclamé par les TRANSPORTS MAURY.

A défaut de versement dans ce délai, les TRANSPORTS MAURY considérera la réservation comme nulle tout en conservant la totalité de la somme versée à titre d'acompte et dédit (considéré comme annulation).

En cas de réservation effectuée moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le client devra régler le montant intégral du séjour

#### 3) ANNULATIONS :

En cas d'annulation d'un voyage par le client, le barème des frais suivants sera appliqué :

A plus d'un mois avant le départ : 23.00 € de frais de dossier non remboursables par l'assurance.

Toute annulation doit être notifiée par écrit aux TRANSPORTS MAURY. Seule la date d'annulation enregistrée par les TRANSPORTS MAURY permet de déterminer le montant des frais :

- si l'annulation porte sur la totalité du groupe, il sera dû aux TRANSPORTS MAURY

- . à partir de la signature du contrat : 10 % du montant total du séjour
- . de 60 à 45 jours avant le début du séjour : 15% du montant total du séjour
- . de 44 à 31 jours avant le début du séjour : 25% du montant total séjour
- . de 30 à 21 jours avant le début du séjour : 60% du montant total du séjour
- . à moins de 20 jours avant le début du séjour : 100% du montant total du séjour

- si l'annulation est partielle, elle donnera lieu par personne manquante à une retenue de :

- . de 60 à 45 jours avant le début du séjour : 10% du montant du forfait / personne
- . de 44 à 31 jours avant le début du séjour : 25% du montant du forfait / personne
- . de 30 à 21 jours avant le début du séjour : 60% du montant du forfait / personne
- . à moins de 20 jours avant le début du séjour : 100% du montant du forfait / personne

- si l'annulation résulte d'un cas de force majeure, elle sera prise en charge à compter du 44ème jour par l'assurance incluse dans le prix du séjour et souscrite dès la signature du contrat, déduction faite du montant de la prime d'assurance et de la franchise (23,00€).

Sauf cas de force majeure l'annulation par le client doit nous être signalée par téléphone et confirmée par courrier, le jour où cette annulation est décidée ou subie. Les frais d'annulation peuvent être pris en charge par un assureur. Nous proposons à nos clients de souscrire une assurance complémentaire : Annulation bagages, elle est peu chère et vous permet un remboursement de vos frais d'annulation, selon la reconnaissance de vos droits. Pour tout dossier pris en charge par l'assurance, celle-ci retiendra une franchise de 25.00 € par personne. En cas d'annulation de voyages, les frais de visa ne sont pas remboursés.

**4) CAS DE FORCE MAJEURE :** dans le cas où les TRANSPORTS MAURY se verraient empêché d'honorer ses engagements pour cas de force majeure, les TRANSPORTS MAURY se réserve le droit d'annuler les réservations, et rembourse intégralement le forfait, excluant toute autre prétention de la part du client.

**5) RESPONSABILITE :** Les TRANSPORTS MAURY traite avec des prestataires de services, qui restent en tout état de cause responsables de leurs faits en vertu des statuts et de la législation qui les régissent.

#### 6) ASSURANCES :

Tous les clients sont assurés en assurance Accident, Assistance Rapatriement auprès d'EUROPE ASSISTANCE.

## PROCEDURE DE RESERVATION

### **CONFIRMATION DU SEJOUR**

Dès confirmation écrite par le client récapitulant les dates souhaitées, les prestations et le

Transports MAURY. 16 allée du Château. 81260 Brassac.

Tél : 0033.(0)5.63.74.01.62. Fax : 0033.(0)5.63.74.58.90.

[contact@transports-maury.com](mailto:contact@transports-maury.com) [www.transportsmaury.fr](http://www.transportsmaury.fr)

EURL au capital de : 7622.45 €. Siren 353 262 835 – Siret 353 262 835 00039 – APE : 4939A – R.C 90b 39 – R.M 810

N° d'habilitation : HA 081 95 0005. TVA intracommunautaire : FR 79 35 32 62 835.



**TRANSPORTS EN AUTOCARS**  
(Nationaux et internationaux).  
**ORGANISATION DE VOYAGES**  
**LOCATIONS DE VEHICULES**



nombre de personnes, les TRANSPORTS MAURY adresse le contrat correspondant sous quinzaine par mail ou courrier.

**RECEPTION DU CONTRAT**

A réception du contrat, celui-ci doit être retourné daté et signé sous 10 jours, accompagné de l'acompte correspondant à 30 % du montant total du séjour (le pourcentage d'acompte peut être modifié dans certains cas précis).

**A 60 JOURS DU DEPART**

Un premier état des inscriptions est envoyé (par mail, fax ou courrier au service groupes)  
Les prestations indiquées sur le contrat ne sont plus modifiables

**A 35 JOURS DU DEPART**

La liste définitive des participants au séjour est transmise (nombre d'adultes, nombre d'enfants avec les âges, nombre de chambres et répartition de celles-ci à l'hôtel)  
Le lieu de rendez-vous avec l'autocar, ainsi que le N° de téléphone portable du responsable de groupe sont communiqués aux TRANSPORTS MAURY.

**A 30 JOURS DU DEPART- STOP VENTES**

Les TRANSPORTS MAURY transmettent la facture Pro forma du séjour, basée sur l'effectif transmis à **J-35**. Le règlement se fait par retour de courrier.

Il est important de noter que tout supplément non inclus dans le contrat sera à régler sur place pendant le séjour.

**A 15 JOURS DU DEPART**

L'effectif transmis par le client au préalable n'est plus modifiable – Inscriptions closes.

**UNE SEMAINE AVANT LE SEJOUR**

Les TRANSPORTS MAURY envoient un carnet de voyage complet par courrier au responsable de groupe présent pendant le séjour. Celui-ci comprend l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement du séjour (programme précis, coordonnées des prestataires, répartition dans les chambres, bons d'échanges...)

**APRES LE PASSAGE DU GROUPE**

Les TRANSPORTS MAURY transmettent la facture définitive du séjour qui doit être réglée dès réception si elle n'est pas déjà acquittée.

A....., le.....  
Signature du client précédée de la mention « Lu et approuvé »

Transports MAURY. 16 allée du Château. 81260 Brassac.

Tél : 0033.(0)5.63.74.01.62. Fax : 0033.(0)5.63.74.58.90.

[contact@transports-maury.com](mailto:contact@transports-maury.com) [www.transportsmaury.fr](http://www.transportsmaury.fr)

EURL au capital de : 7622.45 €. Siren 353 262 835 – Siret 353 262 835 00039 – APE : 4939A – R.C 90b 39 – R.M 810

N° d'habilitation : HA 081 95 0005. TVA intracommunautaire : FR 79 35 32 62 835.